

MUTANDIS SCA

Société en commandite par actions au capital de 924.673.700 dirhams
Siège social : 22, boulevard Abdelkrim Khattabi, Casablanca, Maroc
Registre du Commerce de Casablanca n° 180 175
Identifiant fiscal n° 40165169
(la Société)

RAPPORT DE LA GERANCE

A L'ASSEMBLE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 3 décembre 2024

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en vue de soumettre à votre approbation le projet d'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum en principal de trois cent millions (300.000.000) de dirhams par voie de placement privé auprès d'un nombre restreint d'investisseurs qualifiés.

Nous vous exposons dans notre rapport les motifs, les conditions et les modalités de réalisation dudit emprunt obligataire.

La Société, qui remplit les conditions prévues à l'article 293 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (*applicable aux sociétés en commandite par actions en vertu de l'article 31 de la loi n° 5-96 sur la société en nom collectif, la société en commandite simple, la société en commandite par actions, la société par actions simplifiée, la société à responsabilité limitée et la société en participation*), envisage de réaliser une émission d'obligations sur le marché marocain, dans l'objectif de diversifier ses sources de financement et d'optimiser sa structure et ses coûts de financement.

Il est indiqué que :

- l'émission d'obligations sera d'un montant maximum en principal de trois cent millions (300.000.000) de dirhams et pourra être réalisée en une ou plusieurs tranches (**l'Emission**) ;
- l'Emission sera réalisée par placement privé auprès d'un nombre restreint d'investisseurs qualifiés ; et
- l'Emission ne sera pas garantie.

Le montant de l'Emission pourra être limité au montant souscrit par les investisseurs, dans le respect des dispositions de l'article 298 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

L'assemblée générale ordinaire confèrera à la Gérance, dans le cadre de l'autorisation qui lui sera consentie et en application des dispositions de l'article 294 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, les pouvoirs nécessaires à l'effet de :

- procéder, dans un délai de cinq (5) ans, à l'émission d'obligations et d'en arrêter les modalités, notamment la date d'émission de l'emprunt obligataire, le montant de cet emprunt, le nombre et les caractéristiques des obligations, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt fixe ou révisable, leur date de jouissance, leur prix de remboursement, la durée et les modalités d'amortissement ;
- recueillir les souscriptions et les versements ;
- signer tout contrat d'émission d'obligations le cas échéant ;

- et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire en vue de l'émission des obligations et faire toute publicité, déclaration ou formalité exigée par la législation en vigueur.

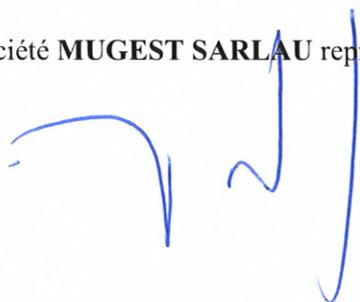
Ces explications nous conduisent à espérer que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous seront proposées, dans l'intérêt de la Société et de son développement.

Nous espérons que nos propositions vous conviendront et vous remercions de bien vouloir approuver le texte des résolutions que nous vous soumettons.

Etabli à Casablanca, le 30 octobre 2024, en deux (2) exemplaires originaux

Pour la Gérance

La société **MUGEST SARL** représentée par **Monsieur Adil Douiri**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a vertical stroke, positioned below the text of the representative.